Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 037-213702665-20260626-2026_06_26_19A-DE

VEIGNÉ
VILLE VERTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
DE VEIGNÉ

Séance ordinaire du 26 juin 2026

Délibération n° 2026.06.26.19A

Annule et remplace 2026.06.26.19
AR : 037-213702665-20260626-2026_06_26_19-DE
Erreur matérielle

OBJET **: DEMANDE DE SUBVENTION - NZ0 BMX TEAM**

Date de convocation : le 19 juin 2026
Nombre d'élus en exercice : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29
Ayant donné procuration : 2
Absent excusé : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil municipal, s'est réuni dans la salle Cassiopée, sous la Présidence de Monsieur JASNIN Jean-Marc, Maire.

Présents : M. JASNIN Jean-Marc, Mmes ACHARD Julie, AFONSO Evelyne, ANDRONY Claire, M. BARADUC Christophe, Mmes CANTIN-GUELLIL Anne, COQUEREAU-DEMOIS Céline, M. DEGUFFROY Romain, Mme ELIAUME Catherine, MM. GROSSET Romain, GUENAULT Laurent, Mme HAÏCHOUR Nelly, M. HEINDERYCKX Philippe, Mme JASNIN Aline, M. KÉRUZORÉ Yohann, Mme MAILLET-LACHAUME Angélique, MM. MERCIER Thomas, RAGUIN Thierry, SAUNIER Patrick, Mmes VAVASSEUR Isabelle, ZELLER Isabelle, ARNOULT Laurence, MM. BOUDOUASSAL Khalid, MICHAUD Patrick, M. BESNARD Olivier, Mme JOUANNEAU Muriel, M. ROLANT Jean-Luc.

Pouvoirs : M. D'AGOSTINO Maxime donne pouvoir à Mme Aline JASNIN, Mme MOULLÉ Alexandra donne pouvoir à M. BOUDOUASSAL Khalid.

Secrétaire de séance : Mme ANDRONY Claire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 indiquant que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu la demande de subvention de l'association NZO BMX TEAM pour un soutien financier pour sa saison sportive 2026 en BMX Race,

Vu l'avis favorable de la commission associations, sports et culture du 8 juin 2026, pour le versement d'une subvention d'un montant de 250 €,

Vu le rapport du Maire,

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 037-213702665-20260626-2026_06_26_19A-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association NZO BMX TEAM.

Pour : 25
Contre : 3
Abstention : 1

Veigné, le 30 juin 2026

La secrétaire de séance
Claire ANDRONY

Pour extrait conforme
Jean-Marc JASNIN
Maire de Veigné

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif *d'Orléans,* 28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans Cedex 1, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».